PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de la légalité et des élections
Affaire suivie par : Mme Sandra DOMINGUES
Tél. : 02 37 27 71 65 / 72 64
Mèl : conseil-collectivites@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le 10 OCT. 2025

COURRIER REÇU LE
13 OCT. 2025
Rep : ..Elea.....

Le Préfet d'Eure-et-Loir

à

Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux

Mesdames et Messieurs les maires des communes membres

Objet : Renouvellement général des conseils municipaux de 2026 – Représentation communale au sein du conseil communautaire

PJ : Arrêté inter préfectoral constatant la composition de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux

Comme je vous l'indiquais dans la circulaire préfectorale n° DRCL-BLE-2025085-0001 du 26 mars 2025, une recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre a lieu, en application du VII de l'article L. 5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales, l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

S'agissant de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, aucun accord local n'ayant été conclu par les conseils municipaux des communes membres avant le 31 août 2025, j'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'arrêté inter préfectoral constatant la composition de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux par répartition de droit commun.

En application des articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Conformément à l'article L. 221-7 du Code des relations entre le public et l'administration, je vous serais obligé de bien vouloir procéder à l'affichage du présent arrêté au siège de votre groupement.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Préfet,
Pour le Préfet, et par délégation,
La Secrétaire Générale,

Agnès BONJEAN

Insérer les communes avec leur population municipale, par ordre décroissant de population

Code commune (facultatif)	Nom de la commune	Population municipale	Répartition de droit commun (au titre des II à V du L. 5211-6-1)
99101	Dreux	31 205	25
99102	Vernouillet	12 491	10
99103	Saint-Lubin-des-Joncherets	4 129	3
99104	Saint-Rémy-sur-Avre	4 065	3
99105	Ézy-sur-Eure	3 653	2
99105	Anet	2 708	2
	Ivry-la-Bataille	2 640	2
	Châteauneuf-en-Thymerais	2 632	2
	Abondant	2 446	1
	Nonancourt	2 300	1
	Tremblay-les-Villages	2 208	1
	Bû	2 093	1
	Cherisy	1 857	1
	Villemeux-sur-Eure	1 808	1
	Brezolles	1 796	1
	Sorel-Moussel	1 782	1
	Luray	1 570	1
	Tréon	1 448	1
	La Chaussée-d'Ivry	1 307	1
	Thimert-Gâtelles	1 240	1
	Oulins	1 221	1
	La Madeleine-de-Nonancourt	1 160	1
	Sainte-Gemme-Moronval	1 158	1
	Vert-en-Drouais	1 119	1
	Saussay	1 090	1
	Mézières-en-Drouais	1 057	1
	Marville-Moutiers-Brûlé	1 027	1
	Garnay	1 000	1
	Saint-Sauveur-Marville	927	1
	Maillebois	926	1
	Saint-Georges-Motel	880	1
	Broué	859	1
	Berchères-sur-Vesgre	855	1
	Rouvres	818	1
	Ouerre	785	1
	Saulnières	772	1
	Dampierre-sur-Avre	763	1
	Guainville	684	1
	Aunay-sous-Crécy	659	1
	Laons	655	1
	Charpont	638	1
	Favières	625	1
	Le Boullay-Thierry	585	1
	Le Mesnil-Simon	569	1
	Serazereux	538	1
	Montreuil	530	1
	Le Boullay-Mivoye	529	1
	Gilles	503	1

Rueil-la-Gadelière	469	1
Crucey-Villages	467	1
Saint-Maixme-Hauterive	410	1
Marchezais	408	1
Serville	362	1
Bérou-la-Mulotière	345	1
Germainville	345	1
Saint-Ouen-Marchefroy	293	1
Beauche	284	1
Saint-Ange-et-Torçay	284	1
Boncourt	283	1
Garancières-en-Drouais	283	1
Prudemanche	264	1
Crécy-Couvé	263	1
Le Boullay-les-Deux-Églises	250	1
Saint-Jean-de-Rebervilliers	243	1
Escorpain	234	1
Boissy-en-Drouais	229	1
Châtaincourt	227	1
Ormoy	224	1
Louvilliers-en-Drouais	221	1
Louye	215	1
La Chapelle-Forainvilliers	214	1
Ardelles	210	1
Fontaine-les-Ribouts	187	1
Fessanvilliers-Mattanvilliers	172	1
Écluzelles	159	1
Allainville	153	1
La Mancelière	152	1
Puiseux	133	1
Les Châtelets	111	1
Saint-Lubin-de-Cravant	55	1
Revercourt	25	1

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DE L'EURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture d'Eure-et-Loir
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de la légalité et des élections

Préfecture de l'Eure
Direction de la Citoyenneté et de la légalité
Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité

Arrêté inter préfectoral constatant le nombre de sièges de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux et leur répartition entre les communes membres dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026

Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Préfet de l'Eure,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-6-1 ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Eure N° DCAT-SJIPE-2024-92 du 18 novembre 2024, portant délégation de signature au profit de Monsieur Alaric MALVES, Secrétaire Général de la préfecture de l'Eure ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Eure-et-Loir n° 101-2024 du 28 novembre 2024 portant délégation de signature au profit de Madame Agnès BONJEAN, Secrétaire Générale de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 013093-0003 du 03 avril 2013, modifié, portant création de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux par fusion de la communauté d'agglomération de Dreux agglomération, avec la communauté de communes du Plateau de Brezolles, la communauté de communes du Thymerais, la communauté de communes de Val d'Avre, la communauté de communes de Val d'Eure-et-Vesgre, la communauté de communes des Villages du Drouais, comprenant en outre la commune d'Ormoy ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2019302-0002 du 29 octobre 2019 constatant le nombre de sièges de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux et leur répartition entre les communes membres dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;

Considérant qu'aucun conseil municipal ne s'est prononcé favorablement à la mise en place d'un accord local, tel que prévu par les dispositions du 2° du paragraphe I de l'article L. 5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dès lors, la composition de l'organe délibérant est établie par application de la répartition de droit commun, conformément aux dispositions du II à V de l'article L. 5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales ;

ARRÊTENT :

Article 1er : Composition de l'organe délibérant

Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux compte un nombre total de 122 sièges, dont la répartition entre les membres est ci-dessous constatée.

Communes	Population municipale 2025	Nombre de Sièges
Dreux	31205	25
Vernouillet	12491	10
Saint-Lubin-des-Joncherets	4129	3
Saint-Rémy-sur-Avre	4065	3
Ézy-sur-Eure	3653	2
Anet	2708	2
Ivry-la-Bataille	2640	2
Châteauneuf-en-Thymerais	2632	2
Abondant	2446	1
Nonancourt	2300	1
Tremblay-les-Villages	2208	1
Bû	2093	1
Cherisy	1857	1
Villemeux-sur-Eure	1808	1
Brezolles	1796	1
Sorel-Moussel	1782	1
Luray	1570	1
Tréon	1448	1
La Chaussée-d'Ivry	1307	1
Thimert-Gâtelles	1240	1
Oulins	1221	1
La Madeleine-de-Nonancourt	1160	1
Sainte-Gemme-Moronval	1158	1
Vert-en-Drouais	1119	1
Saussay	1090	1
Mézières-en-Drouais	1057	1
Marville-Moutiers-Brûlé	1027	1
Garnay	1000	1
Saint-Sauveur-Marville	927	1
Maillebois	926	1
Saint-Georges-Motel	880	1
Broué	859	1
Berchères-sur-Vesgre	855	1
Rouvres	818	1
Ouerre	785	1
Saulnières	772	1
Dampierre-sur-Avre	763	1
Guainville	684	1
Aunay-sous-Crécy	659	1
Laons	655	1
Charpont	638	1
Favières	625	1
Le Boullay-Thierry	585	1
Le Mesnil-Simon	569	1
Serazereux	538	1
Montreuil	530	1
Le Boullay-Mivoye	529	1
Gilles	503	1
Rueil-la-Gadelière	469	1
Crucey-Villages	467	1
Saint-Maixme-Hauterive	410	1
Marchezais	408	1
Serville	362	1

Bérou-la-Mulotière	345	1
Germainville	345	1
Saint-Ouen-Marchefroy	293	1
Beauche	284	1
Saint-Ange-et-Torçay	284	1
Boncourt	283	1
Garancières-en-Drouais	283	1
Prudemanche	264	1
Crécy-Couvé	263	1
Le Boullay-les-Deux-Églises	250	1
Saint-Jean-de-Rebervilliers	243	1
Escorpain	234	1
Boissy-en-Drouais	229	1
Châtaincourt	227	1
Ormoy	224	1
Louvilliers-en-Drouais	221	1
Louye	215	1
La Chapelle-Forainvilliers	214	1
Ardelles	210	1
Fontaine-les-Ribouts	187	1
Fessanvilliers-Mattanvilliers	172	1
Écluzelles	159	1
Allainville	153	1
La Mancelière	152	1
Puiseux	133	1
Les Châtelets	111	1
Saint-Lubin-de-Cravant	55	1
Revercourt	25	1
Total =	**116484**	**122**

Article 2 : Le nombre et la répartition des sièges définis à l'article 1er s'appliquent à compter du renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2026.

Article 3 : L'arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2019302-0002 du 29 octobre 2019 constatant le nombre de sièges de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux et leur répartition entre les communes membres dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 est abrogé.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de l'Eure et Messieurs les Directeurs départementaux des finances publiques de l'Eure et d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Eure et d'Eure-et-Loir.

Chartres, le

Le Préfet de l'Eure,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Alaric MALVES

Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,

Agnès BONJEAN